

12 février 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- À la suite de l'invasion russe en Ukraine, le Luxembourg a, comme tous les États membres de l'Union européenne, appliqué à partir du mois de mars 2022, le mécanisme de la protection temporaire en faveur des personnes fuyant l'Ukraine. Ce mécanisme, initialement applicable pour une période de 12 mois depuis son activation, puis prolongé jusqu'au 4 mars 2024, [a une nouvelle fois été prolongé pour une durée d'un an jusqu'au 4 mars 2025](#).
- Le 6 février 2024, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à [un accord politique sur la modification du code frontières Schengen](#). L'accord porte notamment sur les mesures suivantes:
 - * Des frontières extérieures renforcées, grâce aux mesures prises aux frontières pour lutter contre l'instrumentalisation des migrants.
 - * Un cadre renforcé pour le recours à la coopération policière transfrontalière dans les régions frontalières, au lieu des contrôles aux frontières intérieures.
 - * Une nouvelle procédure de transfert pour les migrants en situation irrégulière, afin d'aider les États membres à affronter les mouvements secondaires au sein de l'UE.

Publication EMN Luxembourg:

La protection prévue par la directive relative à la protection temporaire ayant été prolongée au Luxembourg jusqu'au 4 mars 2025. Dans ce contexte, nous souhaitons porter à votre connaissance notre étude [« L'application de la directive protection temporaire au Luxembourg : défis et bonnes pratiques en 2023 »](#).

Chiffre de la semaine: 981

Du 1er janvier 2023 au 30 novembre 2023, 981 personnes ont introduit une demande de protection temporaire au Luxembourg.

Source: [Direction générale de l'immigration](#)

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en